



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2023-234

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Préfecture / Secrétariat général commun / Secrétariat de Direction**

R02-2023-07-28-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté R02-2023-06-30-00001 du 30 06 23 portant délégation de signature à M. Yannick DECOMPOIS, directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique (2 pages)

Page 3

Préfecture / Secrétariat général commun

R02-2023-07-28-00004

Arrêté modifiant l'arrêté R02-2023-06-30-00001  
du 30 06 23 portant délégation de signature à M.  
Yannick DECOMPOIS, directeur de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités de  
Martinique



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté modifiant l'arrêté R02-2023-06-30-00001 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Yannick DECOMPOIS, directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique**

**LE PRÉFET**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 10, 70, 75 et 105 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministre de l'intérieur et des outre-mer, du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 15 juin 2023 nommant M. Yannick DECOMPOIS, attaché d'administration d'État hors classe, directeur de

l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, à compter du 1er juillet 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-06-30-00001 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Yannick DECOMPOIS, directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique,

## ARRÊTE

### Article 1

L'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé est ainsi modifié :

Est ajouté à l'article 3, les programmes budgétaires suivants :

183 « protection maladie »,

303 « immigration et asile ».

### Article 2

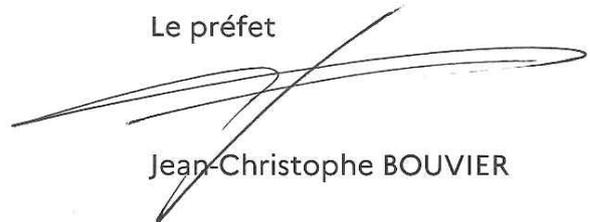
Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 modifié susvisé sont inchangées.

### Article 3

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 28 JUIL. 2023

Le préfet



Jean-Christophe BOUVIER